

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAZARE-DE-BELLECHASSE  
Le 4 février 2026

Séance régulière du Conseil de la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse, tenue ce 4<sup>e</sup> jour du mois de février 2026 à 20h00 à la salle du Conseil. À laquelle séance sont présents les conseillers suivants :

|                         |                           |
|-------------------------|---------------------------|
| Monsieur Michel Labbé   | Madame Brigitte Claveau   |
| Monsieur Frédéric Bonin | Monsieur Yvon Morin       |
| Monsieur Alex Chabot    | Monsieur Stéphane Leblond |

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Martin J. Côté, maire. Le directeur général est aussi présent.

RÉS. : 2602-013

ORDRE DU JOUR

- Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond  
Et RÉSOLU, que l’ordre du jour soit adopté avec varia ouvert :
- 1.- Moment de réflexion;
  - 2.- Lecture et adoption de l’ordre du jour;
  - 3.- Procès-verbaux :
    - 3.1 Discussion et adoption du procès-verbal du 7 janvier 2026;
  - 4.- Administration et gestion financière :
    - 4.1 Comptes à payer;
    - 4.2 Congrès ADMQ 2026;
    - 4.3 Adoption du Règlement n° 314-2025 sur la rémunération des élus municipaux et le remboursement des dépenses;
    - 4.4 Terminal interac Clover
    - 4.5 Contrat de location – Photocopieur;
    - 4.6 Comité pilotage de la politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA)
  - 5.- Voirie et enlèvement de la neige :
    - 5.1 Rapport du coordonnateur des travaux municipaux;
    - 5.2 Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local – Reddition de comptes;
    - 5.3 Appel d’offres en commun – MRC de Bellechasse (fourniture et livraison de carburant) Octroi de contrat;
  - 6.- Sécurité publique et protection incendie :
  - 7.- Hygiène du milieu :
    - 7.1 Plan de gestion des actifs municipaux en eau -PGA-EAU;
  - 8.- Aménagement, urbanisme et inspection :
    - 8.1 Avis de motion - Règlement n° 316-2026 relatif à l’occupation et d’entretien des bâtiments;
    - 8.2 Adoption du projet de règlement n° 316-2026 relatif à l’occupation et d’entretien des bâtiments;
  - 9.- Loisirs et culture;
  - 10.- Correspondance et demandes adressées au Conseil municipal;
  - 11.- Varia :
  - 12.- Période de questions;
  - 13.- Levée de la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

\*\*\*\*\*

RÉS. : 2602-014

PROCÈS-VERBAL DU 7 JANVIER 2026

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Michel Labbé  
Et RÉSOLU, que le procès-verbal de la séance régulière du 7 janvier 2026 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

\*\*\*\*\*

RÉS. : 2602-015

COMPTES À PAYER

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin  
Et RÉSOLU, que soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du Conseil, par le Directeur général, en date du 4 février 2026. :

|                     |              |
|---------------------|--------------|
| ✓ Administration    | 32 606,99 \$ |
| ✓ Sécurité publique | 7 577,23 \$  |

|                        |              |
|------------------------|--------------|
| ✓ Transports           | 91 161,50 \$ |
| ✓ Hygiène du milieu    | 17 450,97 \$ |
| ✓ Urbanisme            | 282,70 \$    |
| ✓ Loisirs et culture   | 9 570,95 \$  |
| ✓ Immobilisation       | 2 795,00 \$  |
| ✓ Frais de financement | 5 000,00 \$  |

ADOPTÉ UNANIMEMENT

\*\*\*\*\*

**RÉS. : 2602-016**

**CONGRÈS ADMQ 2026**

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Yvon Morin  
Et RÉSOLU, que monsieur Patrick Côté, directeur général de la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse, soit autorisé à participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec les 17, 18 et 19 juin 2026. Que les frais d'inscription et de kilométrage soient assumés par la municipalité, sur présentations des pièces justificatives.

\*\*\*\*\*

**RÉS. : 2602-017**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 314-2025 SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX ET LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES**

Il est PROPOSÉ par : Madame Brigitte Claveau  
Et RÉSOLU, d'adopter le règlement n° 314-2025 sur la rémunération des élus municipaux et le remboursement des dépenses.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Adopté unanimement, inclus également le vote du maire.

\*\*\*\*\*

**RÉS. : 2602-018**

**TERMINAL INTERAC CLOVER**

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin  
Et RÉSOLU, d'accepter la proposition de Clover pour l'achat de deux (2) terminaux Interac, au coût de 900\$ chacun, plus taxes applicables, et d'autoriser Monsieur Patrick Côté, directeur général, à signer tous les documents relatifs à cet achat.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

\*\*\*\*\*

**RÉS. : 2602-019**

**CONTRAT DE LOCATION – PHOTOCOPIEUR**

CONSIDÉRANT que des demandes de prix ont été fait auprès de deux (2) fournisseurs pour la location d'un photocopieur, soit BuroPro Citation et Toshiba Solution d'Affaires;

CONSIDÉRANT que les propositions reçues ont été comparés entre elles pour une location de 66 mois incluant le coût des photocopies;

CONSIDÉRANT que la proposition reçue de BuroPro Citation est plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

il est PROPOSÉ par : Madame Brigitte Claveau

Et RÉSOLU, que le conseil accorde le contrat de location du photocopieur à la compagnie BuroPro Citation pour un terme de 66 mois au coût de 192\$ par mois plus les taxes applicables pour un photocopieur Canon iForce C5150. Que le directeur général soit autorisé à signer les documents relatifs à ce contrat.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

\*\*\*\*\*

**RÉS. : 2602-020**

**COMITÉ PILOTAGE DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET MUNICIPALITÉ AMIE DES ÂÎNÉS (MADA)**

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité d'améliorer les conditions de vie des familles et des aînés de son territoire et de contribuer au vieillissement actif des aînés;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de mettre à jour sa politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) ainsi que le plan d'action qui lui est associé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est engagée dans une démarche territoriale de mise à jour des politiques familiales et Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit dans le cadre de la démarche de mise à jour de sa politique familiale et Municipalité amie des aînés nommer un comité de pilotage de la démarche au niveau municipal comprenant deux aînés et le responsable des questions familles et aînés.

EN CONSÉQUENCE,  
il est PROPOSÉ par : Monsieur Yvon Morin  
Et RÉSOLU, que la municipalité procède à la nomination d’un comité de pilotage de la politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) composé des personnes suivantes :

- ✓ Martin J. Côté, représentant de la municipalité
- ✓ Marianne Amar, représentante de la famille
- ✓ Judith Comte, représentante de la jeunesse
- ✓ Marc Laverdière, représentant de la famille
- ✓ Victorien Leblond, représentant des aînés
- ✓ Diane Moore, représentante des aînés
- ✓ Dany Morin, représentante de la municipalité

Ce comité sera sous la responsabilité de l’élu responsable des questions Familles et Aînés (RQFA) et de la personne ressource à la municipalité, Martin J. Côté.

Le comité de pilotage de la politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) aura pour mandat :

- De permettre le partenariat, la représentativité de l’ensemble de la communauté et sa formation devrait le refléter : organismes communautaires et, en particulier, ceux qui représentent des familles, des aînés, des regroupements, des organismes, des membres du milieu de la santé, du milieu scolaire, du secteur économique et des services municipaux, etc.
- D’assurer la mise à jour de la politique familiale et Municipalité amie des aînés ainsi que le plan d’action
  - en étant à l’écoute des besoins et des attentes de la population;
  - en recommandant des projets concernant les divers cycles de vie;
- D’assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la Politique Familles et Aînés;
- De jouer un rôle consultatif auprès du conseil dans l’étude de dossiers susceptibles de faire l’objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur les familles et les aînés;
- D’identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir Familles et Aînés »;
- De sensibiliser les décideurs à l’importance des familles et des aînés dans tout le processus de décisions et ce quel que soit le champ d’intervention (politique, économique, social, culturel).

ADOPTÉ UNANIMEMENT

\*\*\*\*\*

**RÉS. : 2602-021**

**PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES REDDITION DE COMPTES**

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 199 211\$ pour l’entretien du réseau routier local pour l’année civile 2025;

ATTENDU que les compensations distribuées à la municipalité visent l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

En CONSÉQUENCE,  
il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond  
Et RÉSOLU que la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse informe le ministère des Transports de l’utilisation des compensations visant l’entretien courant et préventif des routes locales 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du volet entretien des routes locales.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

\*\*\*\*\*

**APPEL D’OFFRES EN COMMUN-MRC DE BELLECHASSE**  
**(FOURNITURE ET LIVRAISON DE CARBURANT) -OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT les échanges entre la Municipalité et la MRC pour que soit publié un appel d’offres en vue de l’obtention de prix en commun pour la fourniture et la livraison de carburant;

CONSIDÉRANT l’appel d’offres publié par la MRC le 18 décembre 2025, faisant état, notamment, des besoins estimés de la Municipalité pour, minimalement, la prochaine année;

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu des soumissions de trois (3) fournisseurs de services;

CONSIDÉRANT qu’un rapport d’analyse des soumissions a été préparé le 23 janvier 2026 par l’équipe de professionnels du Service de gestion des matières résiduelles de la MRC;

ATTENDU que la soumission la plus basse conforme est celle de l’entreprise Harnois Énergie inc. aux montants de - 0.1280 \$/l pour la fourniture et le transport de diesel clair.

ATTENDU que la MRC de Bellechasse octroiera le contrat par voie de résolution au prochain conseil des maires du 18 février 2026;

En CONSÉQUENCE,  
il est PROPOSÉ par :     Monsieur Frédéric Bonin  
Et RÉSOLU que la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse octroie le contrat de fourniture et de transport de carburant diesel à l’entreprise Harnois Énergie inc. au montant de - 0.1280 \$/l pour la fourniture et le transport de diesel clair.

Que le directeur général soit autorisé à signer tous les documents relatifs à cet achat.  
ADOPTÉ UNANIMEMENT

\*\*\*\*\*

**PLAN DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX EN EAU (PGA-EAU)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-Lazare-de-Bellechasse reconnaît l’importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d’actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d’offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu’elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l’efficacité des ressources humaine et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

En CONSÉQUENCE,  
il est PROPOSÉ par :     Monsieur Michel Labbé  
Et RÉSOLU QUE le Conseil municipal approuve le document « Plan de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.  
ADOPTÉ UNANIMEMENT

\*\*\*\*\*

**AVIS DE MOTION**  
**RÈGLEMENT 316-2026 RELATIF À L’OCCUPATION ET D’ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

AVIS est donné par Madame Brigitte Claveau, membre du conseil municipal, qu’il sera soumis à l’attention du conseil municipal et sera adopté à une séance subséquente, un règlement relatif à l’occupation et d’entretien des bâtiments, dont un exemplaire est déposé devant le conseil municipal simultanément au présent avis de motion.

\*\*\*\*\*

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 316-2026**  
**RELATIF À L'OCCUPATION ET D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Alex Chabot  
Et RÉSOLU, que soit adopté le projet de règlement n° 316-2026 relatif à l'occupation et d'entretien des bâtiments.

\*\*\*\*\*

ADOPTÉ UNANIMEMENT

**CERTIFICAT DU GREFFIER-TRÉSORIER**

Je, soussigné, Patrick Côté, greffier-trésorier de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce Conseil de la susdite municipalité.

Et j'ai signé, ce 4<sup>e</sup> jour du mois de février 2026.

\_\_\_\_\_  
Patrick Côté  
Directeur général et greffier-trésorier

\*\*\*\*\*

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond  
Et RÉSOLU, que la séance soit levée à 20h37.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

\_\_\_\_\_  
Martin J. Côté  
Maire

\_\_\_\_\_  
Patrick Côté  
Directeur général